

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MERCREDI
LE 6 MAI 2026**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mercredi, sixième jour du mois de mai deux mille vingt-six, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

M. Éric Latour, préfet et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois et M. Mario van Rossum, Sainte-Brigide-d'Iberville.

Également présentes : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste et dga - Gestion du territoire et Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Éric Latour, préfet en tenant compte que M. Réal Ryan assumera la présidence au point 5.1.6.

9h00 Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts

2293-05-26

Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée, Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan, M. Mario Van Rossum, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, déclarant qu'il se retirera des discussions relatives aux points 3.3.1 et 3.3.2 et M. Éric Latour, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, déclarant qu'il se retirera des discussions relatives au point 5.1.6, considérant la situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts dans laquelle ils se trouvent;

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu du 6 mai 2026 dans sa forme et teneur en tenant compte des ajouts suivants;

- Ajout du point 3.1.1.3 : Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : PH-2026-5058.
- Ajout du point 3.1.1.4 : Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : Règlement 2387.
- Ajout au point 3.2.2 d'une demande de rencontre provenant d'Hydro-Québec.
- Ajout du point 5.1.9 : Nuit des sans-abris 2026 - Aide financière pour l'événement du 16 octobre (1 500 \$).
- Ajout du point 8.1 : Piste cyclable La Montérégiade : Réparation de la portion non asphaltée.

Le varia demeure ouvert.

ADOPTÉE

2. Procès-verbal - Adoption

2294-05-26

Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée, Appuyée par le conseiller régional M. Mario van Rossum,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 1er avril 2026 soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 2 » des présentes.

ADOPTÉE

3. URBANISME

3.1. Schéma d'aménagement et de développement

3.1.1. Avis techniques

3.1.1.1. Municipalité de Saint-Alexandre - Règlement 26-433

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 26-433 adopté par le conseil de la municipalité de Saint-Alexandre, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise à adopter un règlement cadre relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

3.1.1.2. Municipalités d'Henryville et Venise-en-Québec - Demande d'aliénation et d'utilisation à des fins autres qu'agricoles

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à confirmer que les démarches du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en vue d'obtenir l'autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricoles des lots 5 559 845, 6 543 724 et 5 559 843 du cadastre du Québec situés sur le territoire des municipalités d'Henryville et Venise-en-Québec, sont conformes au schéma d'aménagement et de développement et son document complémentaire. En l'occurrence, le tout vise la reconstruction de la structure P-03202 sur une superficie totale de 0,0265 hectares (dossiers CPTAQ 454357 et 454358).

3.1.1.3. Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Résolution PH-2026-5058

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du projet d'habitation PH-2026-5058 adopté par le conseil de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, il permet la démolition complète du bâtiment principal, l'agrandissement d'un bâtiment principal destiné à la classe d'usages « habitation multifamiliale », et l'aménagement dans cet agrandissement d'un maximum de 40 logements, ainsi que l'aménagement du terrain (aire de stationnement et aménagement paysager).

3.1.1.4. Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Règlement 2387

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2387 adopté par le conseil de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement a pour but d'élargir le droit de garder des poules à toutes les classes du groupe habitation (H).

3.1.2. Modifications

3.1.2.1. Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Projet d'école professionnelle

Les membres du comité administratif recommandent de déposer un avis de motion et d'adopter le projet de règlement visant une modification au schéma d'aménagement afin de permettre la construction de l'école professionnelle.

3.2. Urbanisme - Divers

3.2.1. Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Démolition d'immeuble patrimonial

Les membres du comité administratif recommandent de ne pas se prévaloir des pouvoirs prévus à l'article 148.0.20.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme puisque le bâtiment n'a pas été recensé à l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC du Haut-Richelieu.

3.2.2. Demandes de rencontres

Les représentants du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) sollicitent une rencontre préalablement à la séance du 13 mai afin de présenter les travaux à intervenir au cours de l'année 2026. À cet effet, les dossiers des municipalités pourront être discutés.

Par ailleurs, Hydro-Québec a sollicité une rencontre afin d'exposer l'ensemble de ses services. Cette rencontre interviendra préalablement à la séance du mois de juin 2026.

3.2.3. Demandes de rencontre - Développement de projets éoliens

Le directeur général soumet que quelques firmes sollicitent des rencontres avec le conseil suite à l'appel de projets lancé par Hydro-Québec dans le domaine de l'éolien. Une réponse est transmise afin d'informer les représentants qu'une rencontre pourrait intervenir dans la mesure où une résolution d'intention ou d'intérêt du conseil local est déposée de même que les paramètres d'implantation des éoliennes, les particularités techniques, etc.

3.2.4. Comité consultatif agricole (CCA)

3.2.4.1. Adoption du règlement 579

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du règlement 579 abrogeant le règlement 393 et remplaçant le règlement 252 et ses amendements. Ledit règlement fera partie intégrante des documents acheminés en prévision de la séance du 13 mai 2026.

3.2.4.2. Rencontre du 16 avril - Suivi

Un procès-verbal de même qu'un communiqué ont été émis suite à la tenue de la réunion du Comité consultatif agricole élargi. En l'occurrence, certains dossiers tels que les boisés, la bande riveraine et autres ont été discutés.

M. Mario van Rossum, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, se retire des délibérations considérant la situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts dans laquelle il se trouve.

3.3. Projet éolien Monnoir

3.3.1. Demande de rencontre - Promoteur

Les membres du comité administratif suggèrent que la demande de rencontre de la Coop d'électricité de Saint-Jean-Baptiste soit remplacée par la transmission d'un état d'avancement du dossier.

3.3.2. Demande de rencontre - Représentants de citoyens

Les membres du comité administratif recommandent la tenue d'une rencontre avec 3 représentants de citoyens dans le cadre de la prochaine réunion du comité administratif soit, le 3 juin prochain.

M. Mario van Rossum, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, réintègre la réunion.

4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4.1. Symbiose Haut-Richelieu - Présentation du bilan 2025

Les membres du comité administratif recommandent de reporter la présentation du bilan 2025 de la Symbiose industrielle du Haut-Richelieu ultérieurement faute de temps disponible préalablement à la prochaine séance.

4.2. Ressource en patrimoine - Engagement

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a accordé une subvention à la MRC du Haut-Richelieu dans le cadre du Programme d'ententes en patrimoine (PEP) le tout relativement à l'engagement d'une ressource en patrimoine temporaire jusqu'au 31 décembre 2028;

EN CONSÉQUENCE;

2295-05-26

Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu confirme l'engagement de Mme Caroline Cloutier au poste subventionné d'agente de développement en patrimoine jusqu'au 31 décembre 2028;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

4.3. Projet Signature innovation - FRR volet 3

Tel que recommandé par le comité directeur du Projet Signature innovation, le solde de l'enveloppe accordée par le MAMH, soit 1 293 392 \$, sera octroyé pour l'acquisition et/ou rénovation du H2 (incubateur), la finalisation du plan d'affaire et de développement de l'aéroport et l'élaboration de la signature de marque. Une résolution à cet effet sera nécessaire.

4.4. Entente de développement culturel - Octroi d'aides financières

Le directeur général soumet qu'un appel de projets en développement culturel a été lancé le 23 février 2026. À la date limite de dépôt fixée au 20 avril 2026, cinq (5) dossiers ont été soumis : quatre (4) pour le volet "Accès à la culture et médiation culturelle" et un (1) pour le volet "Valorisation du patrimoine". À la suite de l'évaluation des projets par les membres du comité d'analyse, quatre ont été recommandés soit:

<u>Organisme</u>	<u>Projet</u>	<u>Coût projet</u>	<u>Montant suggéré</u>
Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois	Sabrevois en lumière - Concours photo citoyen	4 150 \$	3 943 \$
Société pour la promotion d'événements culturels du Haut-Richelieu	Un été show 2026 - volet médiation culturelle	14 500 \$	9 000 \$
Musée du Haut-Richelieu	Chronique - Pour une mémoire vivante	17 026 \$	12 000 \$
Municipalité de Venise-en-Québec	Exposition en arts visuels et médiation culturelle	7 000 \$	6 650 \$

Des précisions sont attendues de la part du promoteur d'un cinquième (5e) projet afin qu'il puisse être réévalué et que le montant recommandé de l'aide financière soit précisé, le cas échéant. Un tableau des recommandations finales sera transmis aux membres du conseil préalablement à la séance ordinaire du 13 mai 2026.

5. FONCTIONNEMENT

5.1. Finances

5.1.1. Liste de comptes

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 13 mai prochain.

5.1.2. FRR volet 2 (2020-2025) - Reddition de compte et rapport annuel d'activités

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'adoption de la mise à jour du rapport d'activités au 31 mars 2026 du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 en vue de sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

5.1.3. Renouvellement des services bancaires

Les membres du comité administratif recommandent de renouveler les services bancaires offerts par la Banque Nationale du Canada pour une période de trois ans aux mêmes conditions, à l'exception d'un montant forfaitaire de 500 \$ qui sera remplacé par un remboursement sur dépôt de pièces justificatives visant l'impression de chèques.

5.1.4. Portefeuille d'assurances 2026-2027

Le directeur général soumet qu'une augmentation de 4,641 % est envisagée pour le renouvellement du portefeuille d'assurances 2026 auprès de FQM assurances. Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution en vue d'autoriser le renouvellement établi à 82 103,16 \$ (tx de 9% incluse).

5.1.5. Fondation du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu - Suivi

Il est rappelé que la photo de groupe pour l'aide financière accordée à la Fondation du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu interviendra préalablement à la séance du mois de juin considérant que quelques membres du conseil seront absents le 13 mai.

M. Éric Latour, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, se retire des délibérations considérant la situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts dans laquelle il se trouve.

5.1.6. Entourage Santé Mentale - Aide financière

CONSIDÉRANT la demande de contribution à l'événement "Le Bal des Calaveras" (Société Alzheimer du Haut-Richelieu, Fondation Le Renfort et Fondation Famille Caron) lequel se tiendra le 24 octobre 2026;

CONSIDÉRANT les enjeux de santé mentale grandissants;

EN CONSÉQUENCE;

2296-05-26 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron, Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée, M. Éric Latour, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu s'étant retiré des délibérations en expliquant la situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts dans laquelle il se trouve;

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif accorde une aide financière de 5 000 \$ dans le cadre de l'événement "Le Bal des Calaveras" organisé conjointement par l'organisme Entourage Santé Mentale, la société Alzheimer du Haut-Richelieu, la Fondation de Renfort et la Fondation Famille Caron;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

M. Éric Latour, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu réintègre les délibérations.

5.1.7. UMQ - Adhésion

CONSIDÉRANT les enjeux grandissant relatifs à plusieurs dossiers majeurs tels le FRR, la réglementation sur les bandes riveraines, les mandats futurs de sécurité civile, les milieux humides, la sécurité incendie, etc.;

EN CONSÉQUENCE;

2297-05-26 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée, Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'AUTORISER l'adhésion annuelle de la MRC du Haut-Richelieu à l'UMQ;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

5.1.8. Cahier "Vivre dans le Haut-Richelieu" - Autorisation

2298-05-26 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée, Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

II EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif du Haut-Richelieu accepte la réalisation et la diffusion d'un cahier "Vivre dans le Haut-Richelieu" par le journal Le Canada Français pour un maximum de 20 000 \$ taxes incluses;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

5.1.9. Nuit des sans-abris - Aide financière

CONSIDÉRANT la tenue de la 8e édition de la Nuit des sans-abris Haut-Richelieu qui se déroulera le 16 octobre 2026;

CONSIDÉRANT la situation grandissante de pauvreté et d'itinérance dans la région;

EN CONSÉQUENCE;

2299-05-26 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif octroi un montant de 1 500 \$ à la Corporation de développement communautaire Haut-Richelieu (CDC Haut-Richelieu) pour la 8e édition de la Nuit des sans-abris;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

5.2. Fonctionnement - Divers

5.2.1. Demandes d'appui

5.2.1.1. Qualification en arboriculture - Retrait des nouvelles obligations

Les membres du comité administratif recommandent l'appui aux démarches visant à demander au gouvernement du Québec de retirer l'obligation de qualifications en arboriculture lorsque des travaux sur le sol sont réalisés au sein des municipalités.

5.2.1.2. Règlement sur les pratiques agroenvironnementales

Les membres du comité administratif recommandent la transmission d'une résolution visant à demander au gouvernement du Québec de maintenir les pouvoirs de réglementation des municipalités locales concernant la bande riveraine. Il est également souhaité de mettre en lumière le manque de cohérence entre, d'une part, les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) qui imposent aux MRC la conservation du couvert forestier pour les municipalités dont le couvert se situe sous la barre des 30 % et l'établissement de corridors de biodiversité dans leurs schémas d'aménagement et de développement. Par ailleurs, l'adoption du Règlement sur les pratiques agroenvironnementales mettrait fin au moratoire issu du Règlement sur les exploitations agricoles (REA) et ouvre la porte à la remise en culture d'importantes superficies boisées sur le territoire.

6. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

6.1. Rapport annuel d'activités

Considérant que l'ensemble des municipalités ont finalisé la transmission des données constituant le rapport annuel d'activités de l'an 1 du SCRI révisé au 14 février 2025, les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'adoption de la 2e version de ce rapport. Le tout sollicité par le ministère de la Sécurité publique.

7. COURS D'EAU

7.1. Rivière des Iroquois, branche 3 - Saint-Jean-sur-Richelieu - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans la branche 3 de la Rivière des Iroquois située sur le territoire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée (total : 15 529,07 \$).

7.2. Projet pilote en hydrogéomorphologie - Octroi de contrat

Les membres du comité administratif recommandent l'octroi d'un contrat visant à inventorier le potentiel d'aménagement des cours d'eau de cours d'eau à deux niveaux par la

firme Rivières - Experts en hydrogéomorphologie, le tout pour un montant approximatif de 31 000 \$ plus taxes.

7.3. Règlement 449 - Nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant la nomination de Mme Ariane Caron à titre de personne désignée pour exercer les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales et l'application du règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, sur le territoire de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu.

7.4. Ruisseau Barbotte, branche 6 - Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

7.4.1. Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 6 du Ruisseau Barbotte située en la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

7.4.2. Octroi de contrat

Considérant l'ouverture de quatre (4) soumissions déposées pour la réalisation des travaux requis dans la branche 6 du Ruisseau Barbotte située en la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu le 5 mai 2026, les membres du comité administratif recommandent l'octroi du contrat à la firme J.A. Beaudoin Construction Ltée. Vu les procédures de caractérisation des déblais, le contrat se chiffrera entre 155 931 \$ et un maximum de 330 802 \$ + taxes).

8. VARIA

8.1. Piste cyclable La Montérégiade - Réfection

Monsieur Mario van Rossum demande si les travaux de nivelage de la portion non asphaltée de la piste cyclable La Montérégiade interviendront bientôt. Des vérifications seront faites à cet effet.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2300-05-26 Sur proposition du conseiller régional M. Mario van Rossum,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 6 mai 2026.

ADOPTÉE

M. Éric Latour
Préfet

M. Réal Ryan
Préfet suppléant

Me Joane Saulnier
Directeur général et greffier-trésorier